



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

## **Charte d'affiliation**

### **Pour les nouveaux clubs**

Le club qui s'affilie à la Fédération française de cyclotourisme s'engage par un acte volontaire et choisi de :

#### **Respecter les règlements fédéraux**

- Les statuts fédéraux,
- Le règlement intérieur, et ses annexes (charte sur la publicité, charte des organisations, règlement médical en application du nouveau Code de la santé publique, règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage, règlement disciplinaire, règlement financier).

#### **Adhérer et soutenir l'éthique fédérale c'est :**

- Ne pas organiser de compétitions,
- Ne pas organiser de cycloportives,
- Ne pas porter de maillot publicitaire,
- Ne pas écrire d'article vantant les mérites du club dans la presse quelle qu'elle soit, lors d'une participation à une compétition ou une cycloportive,
- Placer ses actions dans le cadre des objectifs fédéraux : tourisme à vélo, sécurité, formation jeunes, santé...
- Participer à la vie de son comité départemental et de son comité régional : réunions, élaboration du calendrier départemental ou régional, stages, formations, invitations, assemblée générale, etc.

**Le club qui ne respecterait pas ces principes fondamentaux ne pourra pas prétendre à une affiliation auprès de la Fédération française de cyclotourisme.**

Fait à, \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du Président du club (1) :

(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"